Image not found or type unknown

Conduit de cheminée ou pas conduit de cheminée

Par **paragmiguelito**, le **03/06/2013** à **19:18**

Bonjour, je suis en train d'acheter une maison jumelée à une autre qui sont en copropriété, mais sans syndic. Le promoteur à l'origine du projet est un agent immobilier. Il m'indique qu'il ne s'agit d'une maison individuelle mais d'un appartement et donc il n'y aura pas de conduit de cheminée. En fait, le conduit de cheminée est obligatoire pour une maison individuelle depuis 2005. A t-il raison de pas faire installer de conduit de cheminée ?
Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés